

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2026 - B2026/005126 - 2008 B 00268 - 503 148 447 - A.B. CONNECT PC (ATLANTIQUE BRETAGNE CONNECT PC)

Etats financiers au 31/12/2025

Copie certifiée
conforme à l'original

COMPTES ANNUELS

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

1 790

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	18 307	13 725
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 293	9 582
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	43 600	34 307
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		2 570
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 464	1 637
	Dettes fiscales et sociales	4 372	2 253
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	5 836	6 461
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	49 436	40 768
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	14 292,65	9 582,16
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 836	6 461
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	65 272	100,00	59 562	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	65 272	100,00	59 562	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	4	0,01	39	0,06
	Total des produits d'exploitation	65 277	100,01	59 601	100,06
	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	42 167	64,60	42 335	71,08
	Impôts, taxes et versements assimilés	660	1,01	310	0,52
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 243	1,90	1 114	1,87
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges	4 889	7,49	4 841	8,13
	Total des charges d'exploitation	48 959	75,01	48 600	81,59
	RESULTAT D'EXPLOITATION	16 318	25,00	11 001	18,47
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	102	0,16		
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Total des produits financiers	102	0,16		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	16	0,02	196	0,33
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	16	0,02	196	0,33
	RESULTAT FINANCIER	86	0,13	(196)	-0,33
	RESULTAT COURANT avant impôts	16 404	25,13	10 805	18,14
	Produits exceptionnels	200	0,31	150	0,25
	Charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	200	0,31	150	0,25
CHARGES FINANCIERES	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices	2 311	3,54	1 373	2,31
	Total des produits	65 578	100,47	59 751	100,32
	Total des charges	51 286	78,57	50 169	84,23
	RESULTAT DE L'EXERCICE	14 293	21,90	9 582	16,09

Etats financiers au 31/12/2025**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

ANNEXE - Elément I

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **49 436 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 65 578 euros** et un total **charges de 51 286 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 14 293 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement des méthodes de présentation

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03, et le cas échéant au règlement ANC 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel relatif au Plan Comptable Général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements et adaptations de présentation de certains postes du bilan et du compte de résultat, sans modification des principes d'évaluation retenus.

Les principaux reclassements portent notamment sur :

- La présentation des produits et charges d'exploitation, incluant la suppression des comptes de transferts de charges et produits spécifiques ;
- La redéfinition des résultats d'exploitation, financiers et exceptionnels ;
 - Le résultat d'exploitation comprend les cessions d'immobilisations, les reprises des subventions d'investissement et les indemnités d'assurances ;
 - Le résultat financier inclut l'abandon de compte courant, les frais d'émission d'emprunts et les gains et pertes sur actifs financiers ;
 - Le résultat exceptionnel est limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, explicitement décrit en annexe.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- La mise en conformité des tableaux et informations présentées en annexe avec les nouveaux tableaux normés prévus par le règlement ANC 2022-06.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	30 000					30 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000					30 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	728					728
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728					728
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		30 728					30 728

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			2 972	1 000		3 972
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 972	1 000		3 972
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			114	243		356
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			114	243		356
TOTAL				3 086	1 243		4 329

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2025

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	933	933	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	244	244	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	12 771	12 771	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	13 947	13 947	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 464	1 464	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 311	2 311	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 061	2 061	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	5 836	5 836	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 999		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 568		
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir

NEANT

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		960
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACT.NON PARVENUES</i>	<i>960</i>	960

A.B. CONNECT PC (ATLANTIQUE BRETAGNE CONNECT PC)

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 7, Avenue Salvador Allende
56700 HENNEBONT**

503 148 447 RCS LORIENT

**Décisions de l'associée unique
en date du 18 juin 2026**

**Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 292,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 292,65 euros
À titre de dividendes à l'associée unique Soit 100 euros part sociale	10 000,00 euros
Le solde	4 292,65 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 22 599,75 euros.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Ces dividendes ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

5 000 euros soit 50 euros par part sociale
Dividendes non éligibles à la réfraction de 40% : 5 000 euros.



Exercice clos le 31 décembre 2023 :

5 000 euros soit 50 euros par part sociale

Dividendes non éligibles à la réfraction de 40% : 5 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

« Certifié conforme »
La gérance
Monsieur Jocelyn FRYS

